



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question au Gouvernement n° 2520

Texte de la question

## SORT D'INGRID BETANCOURT

M. le président. La parole est à Mme Janine Jambu, pour le groupe des député-e-s communistes et républicains.

Mme Janine Jambu. Monsieur le ministre des affaires étrangères...

M. Jean-Paul Bacquet. Il existe ? Qui est-ce ?

Mme Janine Jambu. ...demain, jeudi 23 février 2006, Ingrid Betancourt, cette femme extraordinaire de courage enlevée par les Forces armées révolutionnaires colombiennes, entamera sa cinquième année de séquestration. Avec elle, avec sa directrice de campagne, Clara Rojas, plus de 5 000 hommes, femmes, enfants, victimes des pratiques mafieuses des cartels de la drogue, de chantages, de criminels marchandages sont aujourd'hui otages dans ce pays.

C'est parce qu'elle voulait lutter contre la corruption généralisée qui gangrène son pays et ouvrir un espoir démocratique, parce qu'elle gênait sans doute de sombres intérêts, qu'Ingrid a été condamnée à un silence quasi total.

Partout dans le monde, et en particulier dans notre pays, se sont multipliées les initiatives de solidarité, grandes et petites, qui témoignent qu'Ingrid n'est pas oubliée, que la mobilisation ne faiblit pas pour sa libération et celle de tous les séquestrés.

Je veux saluer tout particulièrement le courage et la détermination de sa famille et de ses enfants.

Nous souhaitons, monsieur le ministre que notre pays redouble d'efforts pour obtenir la libération d'Ingrid Betancourt, en oeuvrant notamment à une implication plus forte de l'Union Européenne.

A quel stade en sont aujourd'hui les négociations et quelles initiatives la France va-t-elle prendre en Europe et au niveau international pour ouvrir une perspective d'espoir ? (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre des affaires étrangères*. Madame la députée, cela fera en effet quatre ans demain qu'Ingrid Betancourt et Carla Rojas ont été kidnappées par les Forces armées révolutionnaires de Colombie.

Comme vous, je souhaite saluer le courage d'Ingrid Betancourt et la dignité de son combat pour la paix. Je voudrais également assurer toute sa famille de mon soutien personnel et de celui du gouvernement français, de tous ceux qui oeuvrent à sa libération et, plus largement, de tous les Français. Je pense en particulier aux enfants d'Ingrid Betancourt, Mélanie et Lorenzo, ainsi qu'à tous ses amis qui l'attendent depuis quatre ans.

Je voudrais enfin dire devant la représentation nationale toute la détermination et la motivation des autorités françaises pour obtenir la libération d'Ingrid Betancourt. Je me suis rendu le 26 janvier dernier en Colombie, où j'ai rencontré le président Uribe. Pour la première fois, il a accepté la proposition de la France - à laquelle sont associées l'Espagne et la Suisse - consistant à réunir autour d'une même table les autorités colombiennes et les FARC pour parvenir à un accord humanitaire. C'est maintenant aux FARC de répondre à cette proposition, et j'espère qu'elles le feront de manière constructive. Il est nécessaire qu'elles saisissent cette occasion pour montrer qu'elles sont des interlocuteurs crédibles.

Au-delà d'Ingrid Betancourt, c'est à tous les otages que nous pensons. L'État français doit les aider. La France, pays des droits de l'homme, doit se souvenir que, pour des innocents, la privation de liberté est la pire des choses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe*

*Union pour la démocratie française.)*

## Données clés

**Auteur :** [Mme Janine Jambu](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (11<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2520

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 février 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 février 2006